

N°1361

du 14
AOÛT
2020



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

PANIER DE LA MENAGERE

P.6

Sur les principaux marchés de la capitale / D'après les chiffres de l'INSEED

Hausse de 0,6 point des prix en juillet,
tirés par les Communications

VOLONTARIAT

P.6

Planifier la géolocalisation des actions humanitaires et de développement
L'ANVT outillée au Système d'Information Géographique

FINANCES

P.4

Dans un contexte dominé par la pandémie de Covid-19
Des micros entreprises du Togo pour accéder
au financement de l'Académie MPME

CONSOMMATION

P.7

Habitude alimentaire

Quand manger bio n'est pas si facile

P.3

Face à la crise sanitaire au Coronavirus

LE GOUVERNEMENT S'ACTIVE POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2020-2021

*Des préliminaires pour
maintenir la distanciation
dans les classes*



Affoh Atcha-Dedji, Ministre des Enseignements primaire et secondaire

P.3

Lien entre blanchiment de capitaux et
industrie extractive/minière
Les cas qui révèlent le Togo
dans le rapport du GIABA

P.4

Projet Filets sociaux de base /
Sur financement de la Banque mondiale
Comprendre l'attribution
des marchés par l'Anadeb



**ELLE EST DE RETOUR
POUR VOTRE BONHEUR !**

Promo du 07 au 16 Août Airfiber Mobile 60 Go à 15000F valable 30 jours. Solde au *919*8*2#

PROMO AIRFIBER MOBILE

60 Go

à 15 000 FCFA

*919*10*3#



4G+

Prix: Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro --- **Abonnement:** Contacter 22 61 35 29 / 90 05 94 28

Institutions / Sénégal

Adoption d'un projet de loi portant statut de l'artiste et des professionnels de la culture

Le gouvernement sénégalais a adopté le 1er août dernier en conseil des ministres, un projet de loi portant statut de l'artiste et des professionnels de la culture. "Le Sénégal s'apprête ainsi à faire entrer dans sa législation des mesures-phares pour la réglementation de l'emploi, des conditions de travail et de vie des artistes marquant ainsi une rupture définitive avec l'informel qui plombe si lourdement le développement du secteur et l'épanouissement du monde culturel", ajoute le ministre de la Culture.

Cette loi, fruit d'un travail inclusif et participatif ayant mobilisé toutes les parties prenantes fortement engagées, vient ainsi remédier à la faible structuration d'un secteur qui a jusqu'ici souffert de l'absence de statut permettant aux artistes et autres professionnels de la culture de jouir des bénéfices et avantages que le Code du travail octroie à la quasi-totalité des autres catégories de métiers en matière de prestations sociales, de protection contre les risques ou de droit à la santé, entre autres.



Prix

Cinq ouvrages sélectionnés pour le Prix Les Afriques 2020

Le Comité de lecture vient de la Cène Littéraire vient de rendre la sélection des cinq romans finalistes qui concourront pour l'édition 2020 du PRIX LES AFRIQUES.

Il s'agit d'Amour, patrie et soupe de crabes de l'écrivain malgache Johary Ravaloson, paru aux éditions Dodo Vole ; de Reste avec moi de l'écrivaine nigériane Ayòbámi Adébáyò, traduit de l'anglais par Josette Chicheportiche, paru aux Editions Charleston ; de Rouge impératrice de l'écrivaine camerounaise Léonora Miano, paru aux Editions Grasset ; de Les Confessions de Frannie Langton de l'écrivaine jamaïcaine Sara Collins,

traduit de l'anglais par Charles Recoursé, paru aux Editions Belfond ; de Kintu de l'écrivaine ougandaise Jennifer Makumbi, traduit de l'anglais par Céline Schwaller, paru aux éditions Métailié.

Le Prix Les Afriques récompense depuis 2016 l'ouvrage littéraire le plus significatif de la littérature africaine et afrodescendante paru au cours de l'année précédente. Il est décerné annuellement, sur vote d'un jury indépendant de la CENE Littéraire présidé par le professeur de littérature Ambroise Kom.

Le Prix Les Afriques est doté d'un montant de 6'000 francs suisses, d'une œuvre d'art de l'artiste Momar

Seck, et de l'achat de 100 exemplaires du livre primé, de l'achat des droits d'auteur pour la zone "Afrique francophone" du roman primé si entente avec l'éditeur.

Le Comité de lecture du Prix Les Afriques 2020, présidé par Madame Christelle Ngoulou était composé d'Aurore Foukissa, Heloïse Haden, Florence Colinette Haller, Nicole Mikolo, Grâce Minlibe, Flore Agnès Nda Zoa, Marina Ntsonga, Alain Atouba Edjebe, Philippe Bonvin, Cédric Moussavou Koumba et Alain Tito Mabiala.

Une trentaine d'auteurs avaient soumis leurs candidatures, dont autres 23 romans qui n'ont pas été



sélectionnés. Le lauréat sera annoncé le 30 octobre 2020.

Antisémitisme

L'application Tik Tok bannit à son tour l'humoriste français Dieudonné

Après YouTube et Facebook, c'est au tour de TikTok de bannir Dieudonné de son réseau

WEB Plusieurs autres plateformes en ligne ont déjà banni Dieudonné de leurs utilisateurs depuis le début de l'été, au nom de la lutte contre les contenus à caractère haineux

Dieudonné privé de TikTok. La plateforme prisée des jeunes a banni de son réseau le polémiste, condamné à de multiples reprises pour ses propos haineux, emboitant le pas de ses concurrents YouTube, Facebook et Instagram.

"Le compte de Dieudonné a été banni de la plateforme", a précisé ce mercredi à l'AFP une porte-parole de TikTok France, sans détailler les motifs de ce bannissement. Au-delà de ce cas particulier, le réseau tient à rappeler que "TikTok a

une politique de modération très stricte et que tous les contenus ne respectant pas ses règles sont bannis de l'application.

Condamné par la justice pour ses propos haineux

Frédéric Potier, le délégué interministériel à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT, a salué sur Twitter ce bannissement et appelé le réseau à l'oiseau bleu à faire de même. Plusieurs autres plateformes en ligne ont déjà banni Dieudonné de leurs utilisateurs depuis le début de l'été, au nom de la lutte contre les contenus à caractère haineux.

YouTube (qui appartient à Google) a ouvert le bal fin juin en supprimant la chaîne du polémiste, en raison d'infractions répétées à son règlement. Facebook et sa filiale Instagram lui ont emboité le pas



début août et l'ont banni à leur tour, lui reprochant d'avoir publié des "contenus se moquant des victimes de la Shoah" et utilisé des "termes déshumanisants à l'encontre des Juifs".

Habitué des tribunaux, Dieudonné a été plusieurs fois condamné

par la justice pour ses propos haineux. Sa dernière condamnation date de novembre : il avait écopé de 9.000 euros d'amende, pour complicité d'injure à caractère antisémite, après la publication d'une vidéo et d'une chanson intitulées "C'est mon choaaa".

Bande dessinée

Batman aux côtés de maîtres des arts martiaux dans Soul of the Dragon

Le chevalier noir pourra compter sur une aide précieuse, dans le prochain film d'animation DC, avec la présence de plusieurs maîtres des arts martiaux à ses côtés. Batman: Soul of the Dragon, une histoire totalement originale, se déroulera dans les années 1970, et le héros fera face à une menace venue du passé...

Films de la blaxploitation et d'arts

martiaux : voici les références auxquelles font penser Batman: Soul of the Dragon, le prochain film d'animation produit par Warner Bros. Animation, DC et Warner Bros. Home Entertainment. Prenant place dans les années 1970, le film verra le Chevalier noir affronter une menace venue du passé, et pourra compter sur l'aide de Richard Dra-

gon, Ben Turner et Lady Shiva.

Le film s'appuie sur un scénario totalement original, même si les personnages impliqués ont déjà fait des apparitions ici et là dans l'univers DC Comics. Batman: Soul of the Dragon sera réalisé et produit par Sam Liu, un habitué des longs-métrages d'animation DC. Bruce Timm, créateur de la série animée

Batman culte des années 1990, sera aussi de la partie à la production.

Jeremy Adams signe le scénario de ce Soul of the Dragon, avec un goût certain pour le combat et les affrontements : il a notamment signé l'histoire de Mortal Kombat Legends : Scorpion's Revenge, une autre licence Warner Bros.

AZIMUTS INFOS

Le point sur une cyberattaque qui paralyse les sportifs

Depuis quelques jours, les services Garmin Connect sont victimes d'une panne complète, rendant impossible la synchronisation des montres et bracelets connectés. Des sources internes attribuent la panne à une attaque par le rançongiciel WastedLocker.

Depuis quelques jours, les services Garmin Connect sont victimes d'une panne complète, rendant impossible la synchronisation des montres et bracelets connectés. Des sources internes attribuent la panne à une attaque par le rançongiciel WastedLocker.

Les services connectés Garmin à destination des sportifs sont hors ligne depuis ce mercredi 22 juillet. Le fabricant de bracelets et montres connectés est victime d'une cyberattaque de grande ampleur, rendant Garmin Connect inaccessible, ainsi que certains services comme FlyGarmin pour la navigation aéronautique. La panne affecte également son centre d'appels, la firme est injoignable par e-mail et chat, et de manière limitée seulement par téléphone.

Selon TechCrunch, qui cite des sources internes, l'attaque serait causée par un rançongiciel (ransomware) baptisé WastedLocker. Un rançongiciel est un logiciel malveillant qui infecte les ordinateurs, et chiffre les données du disque dur. La victime ne peut alors plus accéder aux fichiers sans un mot de passe. Il lui reste alors deux solutions : payer la demande de rançon affichée par le programme ou repartir d'une sauvegarde.

Aucune date prévue pour la remise en route de Garmin Connect

Le cas de Garmin est un peu plus complexe, car WastedLocker est un nouveau rançongiciel attribué à Evil Corp. Ce groupe de hackers russe a été sanctionné par le département du Trésor des États-Unis, ce qui signifie que les entreprises américaines ne peuvent pas légalement payer la rançon. Il semble toutefois que Garmin dispose bien de sauvegardes que la firme s'efforce de restaurer. Une page d'informations sur la panne indique notamment qu'aucune donnée ne serait perdue.

Les services FlyGarmin sont de nouveau fonctionnels, ainsi que certains éléments de Garmin Connect. L'entreprise ne communique pas de délai pour une remise en route complète, mais fournit une page avec le statut actuel des systèmes. Prévoyez tout de même quelques laps de temps après la mise en route des services, les serveurs pourraient être saturés si tous les utilisateurs essaient de synchroniser leurs équipements au même moment.

Peugeot lance ses VTC électriques multi-usage eT01 Crossover, assemblés en France

La marque française annonce six nouveaux VAE semi rigides et tout suspendus équipés de moteurs et batteries Bosch qui promettent jusqu'à 110 km d'autonomie pour un usage urbain et tout chemin.

Fort de son glorieux passé dans le domaine du vélo avec les premiers modèles produits en série dès le 19ème siècle, Peugeot a pris le virage du vélo à assistance électrique il y a déjà quelques années avec des VAE de route, de ville et des VTAE. La marque au lion étoffe sa gamme avec six nouveaux modèles dits de trekking, conçus pour un usage urbain et tout chemin. Les Peugeot eT01 Crossover proposent des cadres semi-rigides et tout suspendus avec des tarifs qui s'échelonnent entre 2.499 et 3.999 euros.

On commence avec le Peugeot eT01 Crossover D9 décliné en version "sport" ou mixte avec un cadre en aluminium à tube supérieur droit ou sloping pour faciliter l'enjambement. Il est équipé d'un moteur central Bosch Active Line Plus et d'une batterie amovible PowerTube de 400 Wh qui offre jusqu'à 110 km d'autonomie. Il est monté en 29 pouces avec des pneus Hutchinson suffisamment roulants pour l'asphalte et accrocheurs pour les sentiers et pistes pas trop caillouteux. Le D9 est équipé de garde-boues, d'une béquille, d'un porte bagage et d'un éclairage intégré. Un équipement plutôt complet pour ce modèle d'entrée de gamme à 2.499 euros.

Un tout suspendu Crossover FS avec 80 mm de débattement AVIAR

Vient ensuite l'eT01 Crossover D10, décliné lui aussi en deux designs de cadre, qui passe sur un moteur Bosch Performance CX plus coupleux (63 Nm) et une batterie PowerTube de 500 Wh pour la même autonomie maximale de 110 km/h. Pour ceux qui recherchent un confort maximal, Peugeot a prévu une version tout suspendu de son vélo électrique baptisé eT01 Crossover FS. La fourche et l'amortisseur offrent 80 mm de débattement qui devraient suffire pour affronter les nids de poules, pavés et chemins relativement peu accidentés. Le Crossover FS existe avec un moteur Bosch Active Line Plus et une batterie PowerTube de 400 Wh ou bien un Bosch Performance CX de 60 Nm avec batterie 500 Wh. L'autonomie annoncée est également de 110 km.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA

Face à la crise sanitaire au Coronavirus

LE GOUVERNEMENT S'ACTIVE POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2020-2021

Des préliminaires pour maintenir la distanciation dans les classes

Late Pater

Avec le manque de salles de classe et d'enseignants, comment rééditer la distanciation physique à la pleine rentrée scolaire 2020-2021, c'est-à-dire lorsque tous les élèves devront retourner en classe ? Cette question, L'UNION se la posait en juin dernier au moment où le gouvernement a décidé de sauver l'année scolaire 2019-2020 en rappelant les élèves en classes d'examen et en limitant le nombre d'élèves par classe. Au ministère des Enseignements primaire et secondaire, on y pense aussi sérieusement.

Preuve en est la note circulaire, avec en objet «Préparation de la rentrée scolaire 2020-2021», que le ministre Affoh Atcha-Dédji a envoyée, le 11 août 2020, aux directeurs régionaux de l'Éducation, in-

vitant les chefs d'établissement à identifier les difficultés liées aux infrastructures auxquelles sont confrontés leurs établissements respectifs. «Le chef d'établissement proposera le mode de fonctionnement des sections de son école (flux unique, double flux ou triple flux) dans le respect de la distanciation sociale dans les sections ou classes sur la base des données ci-après : au plus quinze (15) enfants par salle pour le préscolaire et au plus trente (30) élèves par salle pour le primaire et le secondaire 1 et 2». Le chef d'établissement doit aussi mentionner le nombre de mobiliers et le nombre de salles de classe disponibles dans les écoles. Ces informations doivent être communiquées aux directeurs régionaux de l'Éducation, au plus tard le lundi 17 août 2020.



Il est également demandé aux chefs d'inspection de regrouper les informations recueillies en trois catégories : la catégorie 1 pour les établissements qui n'auront aucune difficulté à appliquer la dis-

tanciation sociale dans les classes ; la catégorie 2 pour les établissements qui auront quelques difficultés dans l'application de la mesure de distanciation sociale ; et la catégorie 3 pour les établisse-

ments à grande difficulté pour la mise en œuvre de la mesure de distanciation sociale.

«Une réunion de cabinet élargie aux directeurs régionaux de l'Éducation sera organisée pour

définir les conditions optimales à retenir pour une rentrée scolaire 2020-2021 réussie», projette le ministre Atcha-Dédji.

Il faut noter que, à la discrétion du gouvernement, des recrutements sont organisés pour remonter le faible ratio élèves/enseignant. Visiblement, si on s'en tient à la distanciation sociale, il va falloir instaurer une rotation dans la mesure où les prévisions actuelles s'étalent sur la période 2020-2025 : construire de nouveaux établissements scolaires adaptés et dotés d'un environnement numérique de travail, notamment 25.000 salles de classes, 3 collèges universitaires régionaux d'enseignement supérieur et des structures d'apprentissage et de formation pratique et professionnelle dans toutes les préfectures.

Lien entre blanchiment de capitaux et industrie extractive/minière

Les cas qui révèlent le Togo dans le rapport du GIABA

Jean AFOLABI

L'industrie extractive ou le secteur minier en Afrique de l'ouest demeure la principale source de devises et constitue le moteur de onze des quinze économies des États membres de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest). Le secteur est caractérisé par des mécanismes de réglementation et de supervision inadéquats, même si, avec l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) et l'appui des partenaires, la plupart des États membres disposent désormais d'un cadre législatif robuste. La transparence et l'obligation de rendre compte continuent de poser des défis car elles ne sont pas observées à fond tout au long des processus de passation des marchés, d'octroi de permis et des procédures opérationnelles d'exploitation, de commercialisation et de mobilisation de revenus. Divers rapports, y compris de journalistes d'enquête, ont montré comment un certain nombre d'opérateurs économiques se livraient à des activités minières, évitaient et manipulaient des canaux légitimes pour amasser d'importantes sommes d'argent. Cette conclusion vient du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'ouest (GIABA), dans le cadre du rapport intitulé «Blanchiment de capitaux et financement du terrorisme liés au secteur de l'industrie extractive et minière en Afrique de l'ouest» et daté d'octobre 2019. Il s'est agi d'identifier les liens existants entre le secteur minier et le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme ainsi que d'explorer des options plus pratiques qui pour-

raient aider à résoudre le problème d'une manière durable.

Le rapport comporte des études de cas qui sont regroupées en typologies. Le Togo y transparaît dans trois cas, faisant voir des techniques comme pot-de-vin, tentative de corruption de responsables et de tierces parties, recours à des sociétés écrans pour dissimuler l'identité des personnes impliquées dans les activités illégales, surfacturation (paiement des factures surévaluées pour les contrats de service), corruption impliquant des sociétés multinationales, arrangements douteux en matière de propriété effective, montants importants transportés en espèces et déposés sur des comptes dans des pays voisins, recours à des notaires et des membres de la famille pour le blanchiment de capitaux, virements de fonds effectués à l'étranger à partir de fonds transférés d'un pays tiers, investissement dans des sociétés immobilières et achat de biens immobiliers...

Affaire / Recours au commerce transfrontalier pour blanchir les produits de la contrebande d'or. Cette affaire remonte à 2015. M. P. est un agent d'une entreprise frauduleuse basée au Togo. M. P. achète de l'or depuis le Burkina Faso ; il a soudoyé des responsables gouvernementaux et a fait passer l'or en contrebande afin de faire rentrer le produit au Togo. Le rapport de l'ONG Suisse, l'opinion publique (formellement la Déclaration de Berne), relatif à la fraude sur l'or alluvionnaire extrait au Burkina Faso, a révélé que l'or était exporté vers la Suisse et vendu comme s'il provenait du Togo. Plus de 10 tonnes d'or, d'une valeur marchande d'environ 150 milliards de francs

CFA, sont exportées frauduleusement chaque année vers la Suisse via le Togo. Les produits tirés de la vente de l'or sont utilisés pour acheter d'autres marchandises aux noms des entreprises basées au Burkina Faso détenues par le propriétaire de l'entreprise basée au Togo.

Affaire / Corruption et fraude dans l'acquisition de machines de location dans le secteur minier. La CENTIF (Cellule nationale de traitement des informations financières) a reçu une déclaration d'opérations suspectes (DOS) pour un compte ouvert dans une banque locale sur la base d'une opération suspecte. Appartenant à une société enregistrée dans un pays voisin, le compte était financé exclusivement par des paiements effectués par une société togolaise opérant dans le secteur extractif. L'enquête a révélé l'existence d'un contrat de location d'engins lourds entre la société togolaise et la société étrangère. En effet, la société togolaise loue les équipements auprès de la société étrangère et les paiements sont effectués comme stipulé dans le contrat. Les enquêtes ont révélé que plus de 4 milliards de francs CFA (environ 8 millions de dollars EU) ont été versés sur le compte de 2010 à 2017. En 2016, plus de 400 millions de francs CFA (environ 800 000 dollars EU) ont été versés sur le même compte. Les paiements compensatoires versés à la société étrangère sont beaucoup trop élevés par rapport à la nature du service fourni, c'est-à-dire la location d'engins lourds. De même, les transactions sous couvert d'un contrat de location d'engins lourds sont en cours depuis sept ans. Au cours d'une telle période, une entreprise rationnelle aurait pris la décision d'acquérir le matériel au lieu de continuer à le louer. En outre, les person-

nes qui n'ont aucun lien avec l'entreprise ont effectué des retraits en espèces sur le compte de la société étrangère. L'enquête a également révélé que ces personnes sont proches des dirigeants de la société togolaise. L'enquête était sur le point d'être achevée pour que l'affaire soit soumise au tribunal au moment de la compilation du rapport.

Affaire / Blanchiment de capitaux liés aux flux miniers illicites. La CENTIF a reçu une DOS concernant des opérations suspectes réalisées par une personne politiquement exposée sur la base des faits suivants : M. B a occupé de hautes responsabilités politiques dans le gouvernement de transition d'un pays «C» exposé à des conflits, riche en ressources naturelles. Au cours de la période, son épouse a ouvert des comptes bancaires dans plusieurs pays d'Afrique de



Des femmes cherchent de l'or dans les déblais des galeries alentours, au Burkina

l'ouest, dont le Togo. D'importants versements en espèces ont été effectués sur ces comptes bancaires au cours de la période pendant laquelle son époux est resté en fonction. Le total des fonds acheminés par l'intermédiaire des comptes bancaires au Togo s'élevait à un milliard de francs CFA (1 524 390 euros) en 2014. Une partie de ces fonds a été transférée sur des comptes à l'étranger et le reste a été investi sur place dans le secteur im-

obilier. Étant donné que le pays «C» est riche en ressources minières, l'affirmation selon laquelle les fonds provenaient d'activités minières était plausible. Toutefois, la possibilité qu'une partie de ces fonds soit utilisée pour financer le conflit en cours dans le pays «C» ne peut être exclue. En conséquence, un rapport a été transmis au tribunal et l'enquête était en cours au moment de la compilation du rapport du GIABA.

Besoin de liquidités bancaires à 7 jours / Atténuer l'impact du Covid19
225,8 milliards injectés mardi dans les banques du Togo

Dans le cadre de ses adjudications hebdomadaires, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (Bceao) a procédé, valeur 11 août 2020, à une injection de liquidités d'un montant de 3.476,625 milliards. Les banques et établissements du Togo s'adjudgent 225,850 milliards, contre 223,850 milliards une semaine plus tôt. L'opération arrive à échéance le lundi 17 août 2020, indique la Banque centrale. Elle est ressortie d'un taux fixe – revu à la baisse – de 2,0000%.

Au total, quatre-vingt-dix (90) établissements bancaires des huit places de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa) ont participé à l'opération. Les établissements de la Côte d'Ivoire et du Sénégal s'adjudgent respectivement 1.067,233 milliards et 676,300 milliards. Ils sont suivis par ceux du Mali avec 449,084 milliards, du Bénin avec 405,300 milliards, du Burkina Faso avec 334,403 milliards. Le Niger s'adjudge 280,829 milliards. La Guinée-Bissau fait 37,626 milliards. D'après la Banque centrale, le

montant moyen des soumissions sur le guichet hebdomadaire des adjudications s'est fixé à 3.450,3 milliards en juin 2020, contre 3.428,7 milliards en mai 2020, soit une hausse de 0,6%. En lien, avec la baisse des taux directeurs de la BCEAO, le taux moyen pondéré sur le guichet hebdomadaire est ressorti à 2,40% au cours du mois sous revue, contre 2,50% le mois précédent. Le montant moyen retenu au terme des adjudications s'est établi à 3.450,3 milliards en juin 2020.

Projet Filets sociaux de base / Sur financement de la Banque mondiale

Comprendre l'attribution des marchés par l'Anadeb

Jean AFOLABI

Sur un fond de l'Association internationale de développement (IDA, branche de la Banque mondiale), le gouvernement projette, dans les prochains mois, de passer le Projet des filets sociaux et services de base (FSB) à un audit indépendant, et de sonder sa procédure de passation des marchés communautaires ; et de permettre à l'auditeur d'en formuler une opinion professionnelle. On constate ces derniers mois – à tort ou à raison – que l'Agence nationale d'appui au développement à la base (Anadeb), en charge du projet FSB, met les pieds sur le plancher et multiplie l'exécution de projets communautaires, en association avec les populations bénéficiaires. Même dans un contexte de pandémie à coronavirus.

Il s'agira pour le consultant à désigner d'émettre une opinion sur : (1) la qualité des dossiers de mise en concurrence, à savoir : les Dossiers d'appel d'offres, les Demandes de propositions et les dossiers de consultations ; (2) le respect des procédures de passation des marchés à participation communautaire

retenues pour l'exécution du projet FSB contenues dans l'Accord de financement, le manuel d'exécution du projet FSB et le mini-manuel de passation de marchés à participation communautaire ; (3) la production et la conformité du contenu des rapports sur la passation des marchés ; (4) la capacité et la fonctionnalité des différents organes de passation et de contrôle en place ; (5) les délais de passation de marchés communautaires ; (6) les délais de paiement des entreprises.

Par ailleurs, le consultant désigné devra comprendre (7) la qualité et la fiabilité du système de classement et d'archivage de la documentation relative à la passation des marchés à passation communautaire ; (8) la clarté et la transparence de l'évaluation des offres et les critères de sélection des entrepreneurs et consultants ; et (9) l'usage des fonds mis à la disposition des Comités villageois de développement (CVD), notamment s'ils sont utilisés aux fins pour lesquelles ils sont destinés.

Un avis à manifestation d'intérêt du ministère du Développement à la base s'attend à ce que le consultant associe lesdits Comités villa-

geois de développement qui assurent la maîtrise d'ouvrage des travaux sociocommunautaires de base dans le cadre du projet de Filets sociaux de base (FSB). Le démarrage de la mission est officiellement prévu pour le mois de septembre 2020.

Officiellement, le constat a été fait que malgré l'amélioration de l'accès aux services de base au Togo, le pays reste loin de ce qui est nécessaire pour atteindre les Objectifs de développement durables (ODD). En milieu rural, 69% de la population vivaient sous le seuil de pauvreté en 2015 ; surtout dans les ménages dirigés par des femmes. En moyenne, 57,5% sont plus durement touchés par la pauvreté que ceux dirigés par des hommes (54,6%). Dans le milieu urbain, la pauvreté a progressé surtout à Lomé, la capitale et sa périphérie, en passant de 28,5% à 34,3%, entre 2011 et 2015.

Le projet proposé avec la Banque mondiale, et financé sur la période 2018 à 2021, vise globalement à répondre à la problématique de la responsabilisation des communautés dans leur développement, à renforcer leur accès aux infrastruc-



Des infrastructures scolaires réalisées dans les Plateaux

res de base et à une couverture sociale minimum. L'objectif global est de : **assurer aux ménages et aux communautés pauvres un meilleur accès aux infrastructures socioéconomiques de base et aux filets sociaux**. Spécifiquement, il est question de : soutenir la réhabilitation et la construction d'infrastructures de base dans les communautés ciblées, ce qui permettra d'accroître l'accès aux services socioéconomiques afférents ; accroître l'accès des enfants des

communautés les plus pauvres du Togo à des repas scolaires réguliers, ce qui devrait en retour améliorer la fréquentation et la rétention dans les écoles des zones ciblées ; accroître le revenu et la consommation des ménages cibles et, de ce fait, leur capacité à faire face aux chocs ; amener les communautés bénéficiaires à assumer la responsabilité de la mise en œuvre de projets de développement au cœur de l'approche «développement conduit par les communautés» (DCC) ;

contribuer au déploiement de la Stratégie Nationale de Ciblage en vue du développement d'un système de filets sociaux transversal.

Le projet est réalisé dans les cinq (5) régions du pays, et comporte trois (3) composantes. La **Composante 1: Sous-projets d'infrastructures (8,4 millions de dollars US)** ; la **Composante 2: Filets sociaux (15 millions de dollars US)**, Cantines scolaires (5 millions de dollars US), Transferts monétaires (10 millions de dollars US) ; la **Composante 3: Renforcement des capacités et gestion du projet (5,6 millions de dollars US)**, Formation en gestion à la base (FGB) (0,5 million de dollars US), Appui à l'établissement d'un système de filets sociaux (0,5 million de dollars US), Gestion du projet (4,6 millions de dollars US).

Globalement, **131 000** bénéficiaires individuels sont visés par le projet FSB ; notamment 200 microprojets d'infrastructures sont réalisés dans les communautés des 5 régions du Togo, 38 000 élèves bénéficient d'un repas chaud chaque jour d'école durant 2 ans, 40 000 ménages pauvres bénéficient de 5000 francs CFA de transfert monétaire par mois pendant 2 ans.

Dans les Plateaux : 11 ouvrages réalisés dans 5 préfectures

L'antenne régionale de l'Agence nationale d'appui au développement à la base (Anadeb) Plateaux, dans le cadre de la réalisation des microprojets infrastructures socio-économiques de base, a procédé du 11 au 14 août 2020 à la réception technique et provisoire de sept microprojets achevés dans les communautés de Doumé Agotimé, Zoméno et Gbadi béna (P/Wawa), Gbendé, Atchakagbé et Kabo (P/Akébou) et Azovou dans la préfecture de l'Ogou. Pour ces communautés, précise l'Anadeb, les microprojets réalisés sont essentiellement des bâtiments scolaires de trois classes dotés de bureau, d'un magasin et d'un bloc de latrines. Ces ouvrages sont réalisés dans le cadre du projet de Filets sociaux et services de base (FSB) par quatre (4) entreprises recrutées par voie de concurrence.

Pour l'Anadeb, ces réceptions viennent s'ajouter à la liste des quatre (4) déjà effectuées dans les communautés d'Atigozo, Yékou, Zavé (P/Amou) et Edouhoé (P/Haho) ; ce qui porte le nombre des réceptions des ouvrages à onze (11) dans la région des Plateaux. Et de noter qu'en dehors des Transferts monétaires (TM) octroyés trimestriellement depuis plus d'un an à 15 053 ménages pauvres, des 4 262 385 repas chauds fournis à 27 813 écoliers dans 92 Ecoles primaires publiques (EPP) dans le cadre des cantines scolaires, et des formations en gestion à la base (FGB) aux communautés bénéficiaires, le projet FSB a, depuis janvier 2020, entamé la réalisation des microprojets d'infrastructures dans 41 communautés.

D'un coût unitaire prévisionnel de 24 000 000 francs CFA, ces 41 microprojets d'infrastructures identifiés par les communautés bénéficiaires elles-mêmes sont repartis dans 31 cantons. Parmi ces microprojets, l'Agence note 20 bâtiments scolaires, 03 centres communautaires, 10 forages photovoltaïques, 05 microprojets d'aménagement de pistes et de constructions de ponceaux, 3 réhabilitations d'Unités de soins périphériques (USP) et des équipements.

Au plan national, le projet de Filets sociaux de base (FSB) affecte une enveloppe de 5,04 milliards de francs à la réalisation des infrastructures de base afin de soutenir leur réhabilitation et leur construction dans les communautés ciblées, ce qui permettra d'accroître l'accès aux services socio-économiques afférents.

Dans les Savanes: 57 villages bénéficient des infrastructures

Les villages de Djoamon, dans la préfecture de Kpendjal-ouest et de Djabargou, dans la préfecture de Tandjouaré ont réceptionné, mardi 11 août, leur bâtiment scolaire. Fruit de l'accompagnement de l'Agence nationale d'appui aux développements à la base (Anadeb) à ces communautés à la base, ces bâtiments scolaires sont composés, chacun, de trois classes avec bureau et magasin, équipés de mobiliers (table bancs) et de deux blocs de latrines à trois cabines chacun.

Dans la région des Savanes, rappelle-t-on, 57 villages bénéficient des infrastructures socio-économiques de base. Les travaux ont démarré en fin janvier dernier. À ce jour, 9 infrastructures ont fait l'objet des réceptions provisoires, dont 8 bâtiments scolaires et 1 marché, pointe l'Anadeb.

Sur les 57 ouvrages, 30 sont des infrastructures classiques (27 bâtiments scolaires, 2 marchés et un Centre communautaire) et 27 forages. Ces microprojets sont choisis et soumis par les communautés bénéficiaires à l'Anadeb, qui à son tour les soumet à la validation du Comité régional d'approbation (CoRA), une instance mise en place par le gouvernement pour apprécier la pertinence des microprojets en rapport avec la carte de pauvreté du pays et les priorités des différents secteurs, notamment la santé, l'éducation.

Pour assurer la durabilité de ces infrastructures, l'Anadeb responsabilise les communautés bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs microprojets. Ainsi, une série de formations est prévue à l'endroit des membres du Comité villageois de développement (CVD) à travers l'approche de Développement conduit par les communautés (DCC) et les formations en gestion à la base (FGB). Au total 285 membres du CVD et 19 animateurs communautaires sont formés sur les modules FGB.

Dans un contexte dominé par la pandémie de Covid-19

Des micros entreprises du Togo pour accéder au financement de l'Académie MPME

L'AUDA-NEPAD (Agence de développement de l'Union africaine) (www.NEPAD.org) vient d'annoncer le lancement de l'Académie des MPME, en partenariat avec le groupe Ecobank. Conçu dans le cadre du programme «**100,000 MPME d'ici 2021**» (100K MPME) lancé par l'Agence de développement de l'Union africaine – AUDA-NEPAD – et le Groupe Ecobank, l'Académie MPME offre un accès facile à une formation pratique et à des ressources sur les possibilités de financement existantes dans divers pays, ainsi que des outils stratégiques pour bâtir une présence en ligne et adapter ses opérations dans le contexte de la pandémie de COVID-19. La plateforme, explique-t-on, offre également un accès gratuit aux informations sur le marché, à un pool de mentors ayant une expérience diversifiée et une assistance pour l'accès aux possibilités de financement.

L'Académie des MPME a trois volets : un webinar informatif avec la présence d'experts ; une série de formations virtuelles animées par des formateurs ; et du mentorat pour les MPME. Les micros, petites et moyennes entreprises africaines sont invitées à participer aux webinaires d'information afin d'obtenir des conseils sur l'accès au financement et les stratégies de mise en place d'une présence numérique de la part des intervenants. L'inscription à l'Académie des MPME peut se faire ici :

<https://msmeacademy.nepad.org>.

La première vague de pays comprend : Ghana (21 août), Togo (25 août), Kenya (1^{er} septembre), Nigeria (3 septembre), Côte d'Ivoire (8 septembre), Niger (15 septembre), Rwanda (17 septembre), Tchad le 23 septembre.

L'Académie propose un contenu, de classe internationale panafricaine, spécifique à chaque pays pour assurer le bon équilibre entre les réalités locales (défis et opportunités des MPME) avec une approche panafricaine structurée afin d'assurer la durabilité et l'extensibilité des initiatives.

«L'impact de COVID-19 continue à se faire sentir dans toute

l'Afrique, avec de sérieux défis et d'incertitudes pour nos MPME. L'Académie des MPME vient à point nommé pour apporter le niveau de soutien adéquat à ce segment vulnérable et important des entreprises en Afrique. Nous avons mis à profit l'expertise de notre Académie Ecobank, reconnue mondialement, pour développer un contenu spécifique à chaque pays et adapté aux MPME en Afrique et nous encourageons donc les MPME à s'inscrire et à participer aux différents programmes de formation virtuelle disponibles», a commenté Ade Ayeyemi, PDG du groupe Ecobank.



FOOTBALL/

La FIF suspend le processus électoral

Le comité d'urgence de la Fédération ivoirienne de football (FIF) a annoncé mercredi avoir décidé de la suspension du processus électoral, affirmant avoir constaté que la commission électorale "a violé le Code électoral et le mandat qui lui a été donné par l'assemblée générale", de l'instance nationale de gestion du football ivoirien.

Hervé A.

Outre la suspension du processus qui devait aboutir à l'élection d'un nouveau président à la tête de la FIF, il a été décidé de convoquer "une assemblée générale en session extraordinaire en application de l'article 36 des statuts de la FIF pour examiner les dispositions à prendre pour la poursuite des opérations électorales", indique la même source.

Une Assemblée Générale extraordinaire est convoquée le samedi 29 août à Abidjan, pour délibérer sur le rapport du comité exécutif concernant la décision de suspension du processus électoral et la recomposition de la commission électorale.

En procédant de la sorte, le comité d'urgence de la FIF dit avoir "fait le constat par voie d'huissier du défaut de notification par la Commission électorale dans le délai prescrit par les dispositions du code électoral de sa décision aux différents candidats à la présidence de la FIF", rapporte un communiqué.

Il y a aussi que "le rapport du Secrétaire de la Commission électorale fait ressortir de graves manquements dans la conduite du pro-

cessus électoral par ladite commission", ajoute le texte publié sur le site officiel de la FIF.

"Il a fait part de son refus de signer un procès-verbal de délibérations qui n'était pas conformes aux décisions arrêtées par la Commission électorale et qui comportait des conclusions qui portaient atteinte aux textes de la FIF", indique la même source.

"Devant la gravité des manquements rapportés, le président de la FIF a interpellé le président de la Commission électorale par courrier en date du 10 août. Dans sa réponse datée du même jour, le président de la Commission électorale a indiqué avoir agi en toute naïveté pour préserver la cohésion sociale en cette période sensible", relève le communiqué.

Selon la même source, il "a ajouté avoir trouvé avec les éminents juristes membres de la Commission, une solution ad hoc", affirmant enfin "s'en remettre à la décision qui sera prise et ne pas s'opposer à une éventuelle récusation".

"En sus, le mardi, le président de la FIF a reçu une note à lui adressée par quatre membres de la Commission électorale dénonçant les



agissements du président de leur commission et déclarant ne pas se reconnaître dans la décision que lui et certains membres de la commission ont adoptée le dimanche. Il est à préciser que la commission est composée de sept membres", peut-on lire dans ce communiqué.

Ces faits rapportés font état de "violations graves et répétées" des dispositions des articles 2 et 8 du code électoral ainsi que des dispositions finales du code électoral, une situation qui amené la FIF à décider de saisir à ce sujet la Confédération africaine de football (CAF) et la FIFA, la Fédération internationale, tout en procédant à la suspension du processus électoral.

La commission électorale, avant

de valider une candidature, doit s'assurer que les candidats ont obtenu le parrainage d'au moins trois clubs de Ligue 1, deux de Ligue 2, deux de division 3 et celui d'un groupement d'intérêt, sans compter quelques conditions de base, comme être de nationalité ivoirienne, avoir entre 35 et 70 ans.

En plus de l'ancienne star du football ivoirien Didier Drogba, trois autres personnalités convoitent la présidence de la Fédération ivoirienne de football dont l'élection est prévue le 5 septembre. Il y a notamment l'actuel président de la Ligue ivoirienne de football, Sory Diabaté, ainsi qu'un ancien vice-président de la FIF, Idriss Yacine Diallo.

Choupo-Moting réagit au geste de Neymar

Désigné homme du match par l'UEFA, Neymar a symboliquement partagé son trophée avec Eric Maxim Choupo-Moting, entré en jeu et héros de la qualification du Paris Saint-Germain contre l'Atalanta Bergame (2-1) mercredi en quart de finale de la Ligue des champions. Une belle attention à laquelle a tenu à réagir le Camerounais.

"Le trophée, il le mérite. Tout le monde connaît sa qualité", a estimé l'ancien attaquant de Stoke City devant les médias. "Une fois de plus, je crois qu'il n'a pas seulement montré un spectacle technique, il a aussi travaillé pour l'équipe. J'ai vraiment aimé ce qu'il a fait, il avait des actions individuellement extraordinaires. Mais le score était tendu donc c'était difficile à célébrer. Mais c'était vraiment quelque chose."

Neymar, auteur de différences impressionnantes dans le jeu, et Choupo-Moting, auteur d'une entrée décisive : chacun aura à sa façon aidé le PSG à accéder au dernier carré de la LdC pour la première fois depuis 25 ans.

Serena Williams réussit son retour à la compétition

L'Américaine Serena Williams (9e mondiale) s'est imposée mardi face à sa compatriote Bernarda Pera (WTA 60) 4-6, 6-4, 6-1 au premier tour du tournoi WTA International de Lexington joué dans le Kentucky sur ciment et doté de 202.250 dollars, dont la première édition à huis clos marque le retour du tennis au Etats-Unis malgré la pandémie de coronavirus.

Mise en difficulté dans le premier set, Williams a écarté 4 balles de break à 4 jeux partout dans le 2e set pour revenir dans le match avant de balayer Pera, de treize ans sa cadette, 6 jeux à 1 dans le 3e set.

Serena Williams, 38 ans, jouait là son premier match depuis une rencontre de Fed Cup début février face à la Lettone Anastasia Sevastova. L'ancienne numéro 1 mondiale aux 23 titres du Grand Chelem rencontrera une autre ancienne N.1 mondial au prochain tour : sa sœur Venus, âgée de 40 ans et 67e mondiale ou la Biélorusse Victoria Azarenka (WTA 58).

L'US Open doit se dérouler à New York du 31 août au 13 septembre.

Mazembe annonce le départ Muleka

Considéré comme le joueur le plus prometteur évoluant sur le continent africain, Jackson Muleka (20 ans) prend son envol ! Un temps cité du côté de Lens et surtout de Lille, l'attaquant du TP Mazembe va finalement, comme pressenti ces dernières heures, s'engager en faveur du Standard de Liège.

Le TPM a officialisé mercredi le départ de l'international congolais vers les Rouches pour 4 ans plus une année en option. Le montant du transfert n'a pas été communiqué mais la somme de 2 millions d'euros était récemment évoquée dans ce dossier.

Le jeune talent doit désormais régler quelques procédures administratives et attendre quelques semaines avant d'être autorisé à rejoindre la Belgique pour passer la traditionnelle visite médicale.

Profitant de la blessure de Ben Malongo, titulaire à l'époque, Muleka a gagné sa place au TPM au cours du second semestre 2018. Enfilant les buts, ce pur produit de la Katumbi Football Academy, le centre de formation du club, n'a ensuite plus jamais cédé sa place, terminant meilleur buteur des deux derniers championnats de RDC, tout en s'imposant comme le meilleur buteur de l'édition actuelle de la Ligue des champions africaine avec 7 buts en 10 matchs.

Charge à lui désormais de confirmer son talent en Europe en s'appuyant sur l'expérience du Standard qui a récemment permis à Christian Luyindama (Galatasaray) et Merveille Bope, toujours au club, eux aussi arrivés en provenance du TPM, de poursuivre leur progression.

ANGLETERRE

Sadio Mané veut encore gagner avec Liverpool

L'attaquant sénégalais, Sadio Mané, a décidé d'inscrire son avenir à Liverpool (élite anglaise), où il compte gagner encore la Ligue des champions et le championnat, rapportent plusieurs médias anglais.

"Maintenant que j'ai gagné la Ligue des champions et le championnat, je veux les gagner les deux, nous n'avons pas de préférence, nous voulons gagner et gagner à nouveau", a déclaré l'attaquant sénégalais de 28 ans.

S'il a gagné ses deux trophées majeurs et est devenu un des

hommes forts de l'effectif de Jurgen Klopp, l'international sénégalais avait été présenté avec insistance comme étant dans la ligne de mire du Real Madrid de Zinedine Zidane. Comme Liverpool, les Merengues ont échoué en huitième de finale de la Ligue des champions 2020.

Sadio Mané, arrivé à Liverpool en provenance de Southampton, a remporté deux titres majeurs en quatre ans de présence dans l'effectif des Reds.

En 2019, le leader technique des Lions a décroché la LDC et, lors de la saison suivante 2019-

2020, il a largement contribué au sacre de Liverpool, en dépit de la pandémie du Covid-19.

Un titre qui est venu mettre fin à 30 ans de traversée du désert sur le plan national pour les Reds, dont le dernier titre remontait à 1990.

En plus de la LDC, l'ancien pensionnaire de Génération Foot avait mis dans son escarcelle un titre de meilleur buteur avec 22 réalisations en compagnie de son coéquipier, Mohamed Salah (Egypte), et du Gabonais Pierre-Emerick Aubameyang.



L'athlétisme russe sauvé des eaux par un chèque du Kremlin

Les athlètes russes en sont toujours réduits à suivre la saison internationale sur leur écran, loin des stades. Mais au moins, ils n'ont plus à craindre pour leur avenir immédiat. Leur fédération, la RusAF, ne sera pas exclue par World Athletics. Au moins à court terme.

Contrainte de payer au plus tard samedi 15 août une amende de 5 millions de dollars, plus 1,3 million de dollars de frais de procédure, la RusAF a plié. Elle s'est acquittée de la somme, mercredi 12 août, avec trois jours d'avance sur l'ultimatum fixé à la fin du mois de juillet par le Conseil de World Athletics.

Pour une fois, la chronologie des événements ne présente pas de

zone d'ombre. En début de journée, mercredi, le ministère russe des Sports a annoncé sa décision de verser à la RusAF l'argent nécessaire pour payer son amende. Dans la foulée, la RusAF a assuré par un communiqué avoir versé à World Athletics l'intégralité des 6,3 millions de dollars exigés depuis la découverte d'une tentative de malversations dans l'affaire de dopage du sauteur en hauteur Danil Lysenko. Puis, troisième et dernier épisode, World Athletics a confirmé avoir reçu l'argent.

"Une décision sans précédent a été prise sur l'octroi d'une subvention à la Fédération russe d'athlétisme pour le développement du sport, y compris pour le règlement

de la dette auprès de World Athletics, a indiqué le ministère russe des Sports dans un communiqué. La défense des intérêts des sportifs russes, le rétablissement du droit des athlètes russes à participer aux compétitions internationales font partie des priorités."

En respectant enfin l'ultimatum de World Athletics, la RusAF a sauvé sa peau. Elle ne sera pas exclue de l'athlétisme mondial, un scénario brandi par l'instance internationale en cas de non paiement de l'amende. Mais il lui reste encore deux étapes à franchir. Elle doit présenter au plus tard le 31 août un premier plan de sa réorganisation. Puis il lui faudra en proposer une version définitive un mois plus tard, laquelle version de-



vra être validée par le Conseil de World Athletics.

Le nouveau ministre des Sports, Oleg Matytsin, a donc cassé sa tirelire. Il a sauvé in extremis l'avenir de la RusAF, et par extension l'espoir

des athlètes russes de participer l'an prochain aux compétitions internationales. Tout autre scénario lui aurait sans doute coûté sa place. Le ministre des Sports l'a précisé : cette aide financière exceptionnelle ne sera pas

renouvelée. La RusAF devra donc frapper à la porte des banques, ou dénicher un ou plusieurs mécènes, pour payer plus tard l'autre moitié de son amende, d'un montant égal de 5 millions de dollars.

Sur les principaux marchés de la capitale / D'après les chiffres de l'INSEED

Hausse de 0,6 point des prix en juillet, tirés par les Communications

Jean AFOLABI

En juillet 2020, l'INHPC – **Indice national harmonisé des prix à la consommation** – s'est établi à 106,5 au Togo, traduisant une hausse de 0,6% du niveau général des prix à la consommation contre une baisse de 0,7% le mois précédent. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des indices des fonctions de consommation «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (+2,5%) ; «Communication» (+5,0%) et «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+0,2%). La hausse de l'indice global est cependant atténué par le recul des indices des fonctions de consommation «Transports» (-0,4%) et «Santé» (-0,9%), indique l'Institut national de la Statistique et des études économiques et démographiques (Inseed).

La hausse de l'indice des fonctions de consommation «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» et «Communication» est en effet soutenue par la progression des indices des postes suivants: «Electricité» (+21,1%); «Alimentation en eau» (+3,0%); «Combustibles liquides» (+2,4%) et «Communication téléphonique» (+5,6%). La hausse observée au niveau de l'indice de la fonction de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» est due à l'augmentation des prix au niveau des postes ci-après : «Tubercules et plantain» (+21,1%); «Céréales non transformées» (+6,7%); «Autres fruits frais» (+9,7%); «Autres produits à base de tubercules et de plantain» (+3,4%); «Fruits secs et noix» (+9,9%) «Autres matières grasses» (+4,5%); «Autres produits frais de mer ou de fleuve» (+1,4%) et «Charcuterie et conserves, autres viandes et préparations à base de viande» (+2,3%).

Les postes ayant contribué à la baisse des indices de prix de la fonction de consommation «Transports» sont : «Carburants et lubrifiants» (-0,3%); «Cycle, motocycle et véhicule à traction animale» (-0,6%); «Transport routier de passagers» (-0,1%) et «Autre type de transport de passagers et autre service de transport» (-1,4%). Les indices de prix de la fonction de consommation «Santé» ont, eux aussi, diminué du fait de la baisse enregistrée pour les prix des postes «Médicaments traditionnels» (-7,2%) , «Médicaments modernes» (-0,2%) et «Services médicaux et dentaires» (-0,5%).

L'augmentation du niveau des indices observée en juillet 2020 est le fait du renchérissement des variétés suivantes : «Prix d'un consommateur-type d'électricité» (+21,1%); «Prix d'un consommateur-type d'eau» (+15,0%); «Appel Heure creuse Togocel» (+46,9%); «Appel Operateur 1»



(+45,7%); «Appel Heure normale Togocel» (+45,7%); «Appel Zone 3 (Togocel vers France)» (+1,1%); «Ilgname» (+25,8%); «Patate douce fraîche» (+5,3%); «Agbéli (Manioc frais)» (+4,2%); «Banane plantain mûre» (+0,4%); «Maïs séché en grains crus vendu au grand bol» (+10,9%); «Riz importé longs grains vendu au petit bol» (+6,9%); «Mangue greffée» (+12,1%); «Avocat» (+10,9%); «Ananas frais» (+7,8%); «Bananes douces» (+6,9%); «Farine de manioc (Gari)» (+8,0%); «Tapioca petit grain» (+3,4%); «Agbélina (Manioc râpé)» (+1,3%); «Noix de Coco sec» (+12,1%); «Noix de cajou» (+0,1%); «Décou (Noix de palme)» (+4,8%); «Pâte d'arachide» (+1,5%); «Bolou moumou (Crevettes fraîches)» (+7,3%); «Tchitchinga (Viande de bœuf grillée)» (+10,9%) et «Comed beef (EXETER)» (+0,4%).

Les prix ayant enregistré une baisse se rapportent, entre autres, aux variétés : «Essence super de rue» (-3,6%); «Essence mélange de rue» (-3,4%); «Vélo de ville pour homme (Phoenix)» (-1,1%); «Cyclomoteur type courant» (-0,2%); «Course en taxi ville» (-2,6%); «Frais de véhicule de déménagement entre X et Y» (-4,4%); «Herbe Zangara pour paludisme» (-27,9%); «Médicaments anti-bactériens» (-1,1%) et «Médicaments immunologiques» (-0,3%). Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a enregistré une hausse de 0,9% sur le plan national. L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice (hors énergie, hors produits frais) a progressé de 0,1%.

D'après les explications de l'Institut national de la Statistique, les indices de prix des produits énergétiques ont renchéri de 4,4% tandis que ceux des «Produits frais» sont quasiment demeurés stables (+0,1%). Quelle que soit la provenance, les prix des produits aussi bien «locaux» qu'«importés» ont respectivement progressé de 0,4% et 0,3%. Du point de vue de la classification sectorielle, la hausse du niveau général des prix est due à celle des prix des produits des secteurs tertiaire (+2,7%) et primaire (+2,2%) amortie par la baisse des prix des produits du secteur secondaire (-0,9%). Pour ce qui est de la durabilité, la hausse observée provient de l'augmentation des prix des «services»

(+2,7%) et des produits «semi-durables» (+0,4%) atténuée par le ralentissement des prix des produits «non-durables» (-0,4%) et «durables» (-0,4%).

Evolution trimestrielle

Le niveau général des prix en juillet 2020 s'est accru de 0,1% comparativement à la situation d'avril 2020 (évolution trimestrielle). Cette évolution est la résultante d'une part, de la progression des prix des produits des fonctions de consommation «Communication» (+4,7%), «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+0,4%), «Restaurants et Hôtels» (+0,8%), «Articles d'habillement et chaussures» (+0,8%), «Biens et services divers» (+0,8%), «Tabac

et stupéfiants» (+2,1%) et d'autre part, à la régression des prix des produits des fonctions de consommation «Transports» (-4,8%); «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (-0,8%) et «Santé» (-1,3%).

Du point de vue des nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, la hausse du niveau général des prix en variation trimestrielle est à mettre à l'actif de l'évolution des prix des produits «Hors Energie et Produits frais» (+0,4%) atténué par les prix des produits de l'«Energie» (-6,6%).

Au regard de la provenance, cette variation trimestrielle s'explique par l'augmentation des prix des produits locaux (+0,3%) et la diminution des prix des produits importés (-1,5%). Cette hausse du niveau général des prix en évolution trimestrielle est induite, du point de vue de la durabilité, par la progression des prix des «Services» (+1,9%) et des produits «semi-durables» (+0,6%) jugulée par la baisse des prix des produits «Non durables» (-1,0%) et des produits «Durables» (-0,5%). Les variations respectives des prix des produits des secteurs tertiaire (+1,9%) et

primaire (+3,0%) amorties par les prix des produits du secteur secondaire (-1,8%) ont contribué à la hausse trimestrielle du niveau général des prix.

En glissement annuel

En glissement annuel (par rapport à juillet 2019), le niveau général des prix a progressé de 1,5% conséquemment à la hausse des prix des fonctions de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+3,4%); «Communication» (+4,2%); «Restaurants et Hôtels» (+1,0%); «Articles d'habillement et chaussures» (+1,6%); «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (+1,2%); «Biens et services divers» (+2,5%); «Enseignement» (+4,5%); «Tabac et stupéfiants» (+1,7%); «Loisirs et culture» (+0,6%); «Santé» (+0,3%) et «Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer» (+0,3%). Seule la fonction de consommation «Transports» (-6,5%) a enregistré une diminution.

Quant aux nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, la hausse constatée en glissement annuel, est la résultante de l'augmentation des prix des pro-

duits «Hors Energie et Produits frais» (+1,5%) et des «Produits frais» (+4,4%) amortie par la baisse des prix des produits de l'«Energie» (-7,5%).

Au regard de la provenance, cette évolution annuelle s'explique essentiellement par la hausse des prix des produits «locaux» (+2,8%). Quant à la durabilité, la progression du niveau général des prix sur le plan national a été influencée par l'accroissement de prix des produits «Non durables» (+1,3%) et des «Services» (+3,0%) amortie par la diminution des prix des produits «Durable» (-1,2%). En ce qui concerne les secteurs de production, la hausse annuelle du niveau général des prix découle de l'augmentation des prix des produits des secteurs «primaire» (+5,9%) et «tertiaire» (+3,0%) atténuée par la baisse des prix des produits du secteur «secondaire» (-0,3%).

Le taux d'inflation de juillet 2020, calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois au niveau national, s'est maintenu à 0,7% tout comme le mois précédent.

Planifier la géolocalisation, des actions humanitaires et de développement

L'ANVT outillée au Système d'Information Géographique

Du 10 au 21 août 2020, il est organisé dans l'enceinte de l'Agence nationale du volontariat au Togo (Anvt) une formation des acteurs de volontariat sur le Système d'Information Géographique (SIG). Financée par Frances Volontaire, cette formation vise à former des personnes ressources au sein des structures associées et les volontaires déployés dans le cadre du projet AVENIR sur des SIG, un outil indispensable pour la planification des actions humanitaires et ceux du développement et à la réalisation de carte et outils cartographiques, indique l'Anvt. Cette formation de 10 jours, regroupe une quinzaine de partenaires constitués des volontaires nationaux de l'ANVT, une structure partenaire du projet AVENIR et des volontaires de l'Union Européenne.

A l'occasion, Omar Agbangba, le directeur général de l'ANVT, a souligné l'importance d'une géolocalisation dans le cadre de la réalisation des projets. En dehors du fait que la géolocalisation permettra de mieux suivre l'effectivité des activités, elle permettra également d'assouplir l'exécution des tâches, a-t-il affirmé. Eso-Wèdeou Gnamke, chargé d'appui au développement des volontariats à France Volontaire a remercié les participants à cette formation avant de revenir sur l'importance du SIG. Il a ensuite rappelé le contexte de mise en œuvre de ce renforcement de capacités et exhorté les participants à profiter

autant que possible de l'expertise de l'équipe d'Open Map Script qui assure cette formation. La cartographie OpenStreetMap, le logiciel JOSM, le webmapping sont les quelques modules qui seront déroulés au cours de la formation.

Il est rappelé que le projet AVE-NIR, financé par EU Aid Volunteers et mis en œuvre par Frances Volontaire, vise le renforcement des capacités des acteurs humanitaires pour accroître la résilience des communautés locales, face aux changements climatiques.

Afin de participer à un tel projet de déploiement de volontaires européens, les organisations d'envoi et d'accueil sont tenues de se faire



certifier par l'Union Européenne ; ce qui leur donne la crédibilité d'accueil et de gestion des volontaires européens. C'est dans cette optique qu'en 2019, l'Agence nationale

du volontariat au Togo a obtenu sa certification d'accueil des volontaires, et est devenue structure partenaire dudit projet.

Au Port autonome de Cotonou (PAC), au Bénin

De nouvelles redevances pour lutter contre la piraterie maritime

La sécurisation des côtes béninoises a un coût et l'Etat veut faire participer les principaux acteurs portuaires. Le 28 juillet 2020, le directeur général du Port autonome de Cotonou (PAC), Joris Albert Thys, a pris une note circulaire portant instauration de redevances relatives à la lutte contre la piraterie maritime, conformément à un récent arrêté ministériel en date du 13 juillet. Selon ladite circulaire adressée aux agents maritimes et aux consignataires, le montant des nouvelles redevances varie, selon qu'il s'agit de navires ayant à bord leur propre équipe armée de protection

embarquée (EAPE) ou de navires n'en ayant pas.

Dans le second cas par exemple, des éléments des forces armées béninoises seront mis à leur disposition contre paiement d'une somme de 350 000 FCFA pour les bateaux de moins de 100 m, et de 450 000 FCFA pour les navires de plus de 100 m. Au départ du quai ou de la rade, l'escorte par la garde armée sera également facturée à hauteur de 360 000 FCFA. «Ces nouvelles redevances comme toute redevance sur escale doivent être payées avant l'accostage des navires. Elles sont prises en compte

dans les avances sur compte d'escale à payer par les consignataires», précise le PAC cité par la presse locale.

En janvier 2020, la plateforme avait déjà pris 10 mesures en vue de renforcer la protection des navires en rade contre les actes de piraterie. Mais jusqu'ici, celles-ci n'ont pas été de nature à décourager les pirates qui continuent de sévir. Tout récemment le 17 juillet, le pétrolier MT Curacao Trader a été arraisonné au large des côtes béninoises et treize marins russes et ukrainiens ont été kidnappés. C'est le 8^e incident du genre depuis le début de l'année 2020.

Habitudo alimentaire

Quand manger bio n'est pas si facile

Etonam Sossou

Poulets à la dioxine, épidémies de listeria, manipulation génétique, maladie de la vache folle, pollutions des sols, cancers etc. suscitent, depuis quelques années, des angoisses chez le consommateur en quête de sécurité. De plus en plus de gens sont en quête de produits naturels sains issus de l'agriculture biologique. Manger bio est-il devenu une nécessité ou un luxe que se permet une élite ?

Dans les grandes surfaces, les rayons de produits biologiques prennent de l'ampleur même s'ils sont visités par quelques consommateurs. Les raisons invoquées sont les prix de ces produits qui passent du simple au triple. Un paquet de couscous de 250 grammes coûte plus de 3000Fcf. Mais

le consommateur soucieux de sa santé et à la recherche de la qualité ne recule devant rien et reste tenté par ces produits biologiques, supposés être plus sains et meilleurs pour la santé.

Un engagement du consommateur ?

Marie, accro aux produits bios, ne tarit pas d'éloges sur les bienfaits des produits issus de l'agriculture biologique. «Ils contiennent une plus grande quantité de micro-nutriments de forte qualité nutritionnelle. Tout ça c'est bien pour la santé, le bien-être et le goût. J'achète mes produits bio parfois au Ghana, mais ils sont un peu chers. L'alimentation de demain doit être un gage de plaisir, de qualité et de santé», estime-t-elle.

Pour Frédéric, ingénieur agro-nome, «manger bio, c'est aussi un engagement citoyen et humain



envers les petits producteurs de produits biologiques qui veulent préserver la planète. Au-delà de la sécurité alimentaire, le bio a une vocation sociale. La plupart des producteurs bio disposent de peu de terrain et ont du mal à valoriser leurs produits sur le marché. Les quantités ne sont pas suffisantes

pour l'exportation et il n'y a aucun organisme disposé à prendre en charge la distribution des produits de ces petits agriculteurs. Par ailleurs, ils sont souvent obligés de se plier aux prix du marché de l'agriculture conventionnelle»

D'autre part, il considère que le bio est meilleur pour la santé. «Il y

a une prise de conscience du consommateur et une appréhension face à l'usage des pesticides chimiques. En effet, le mode de culture biologique est respectueux de la nature. Le capital terre est précieux dans ce mode de culture, ce qui est non seulement durable et viable dans le temps mais permet d'éviter l'épuisement des sols, favorise la biodiversité et fait face à tout genre de problèmes environnementaux comme la pollution, la contamination des sols et des nappes phréatiques par les métaux lourds, etc.».

Rosenberg, italienne résidente au Togo, a commencé à manger bio récemment, «surtout les fruits et les légumes, car ils sont plus sains sans pesticides ou produits chimiques espérant qu'ils nous aident à nous protéger de certaines maladies. Il existe peu de res-

taurants bio en Togo et il est difficile de trouver facilement des produits bio», relève-t-elle. «Je crois que, désormais, tout le monde est conscient des dommages que peuvent occasionner les produits chimiques note Samira précisant par ailleurs que manger bio en Togo coûte trop cher». Malick ne mange pas bio «je n'ai jamais prêté attention à mon alimentation et je ne crois pas qu'en changeant mes habitudes maintenant je pourrais améliorer ma santé. De plus, le marché du bio étant restreint, il ne pourra pas réussir à nourrir toute la population», fait-il remarquer.

Des prix trop élevés

A contre-courant de la course à la productivité, l'agriculture biologique prend en compte le produit dans sa globalité tout en défendant des valeurs comme le respect de l'environnement, des ressources naturelles, de la santé de l'homme comme celle de l'animal. Produire bio et consommer bio devient «un acte de militantisme».

En raison d'une demande restreinte, la production biologique est plutôt destinée à l'exportation. N'est pas agriculteur bio qui veut. Celui qui s'engage dans cette voie doit se soumettre à une réglementation stricte accordée par le ministère de l'Agriculture et se soumettre aux contrôles d'une organisme agréé et indépendant en mesure de délivrer la certification bio après avoir passé au crible toute la production. La certification coûte chère et elle doit être renouvelée de façon périodique. Ce qui rend les prix des produits chers à la consommation.

Les prix élevés des produits bio s'expliquent en partie par le coût des matières premières agricoles, des engrais, de la main-d'œuvre, du temps, de la surface cultivable et aussi l'abus des réseaux de distribution qui tirent les prix vers le haut.

Afrique/Cancer et enfance

Une sensibilisation plus renforcée sur le mal

Le cancer est la deuxième cause de mortalité de l'enfant dans le Monde, après les accidents. C'est une maladie rare chez l'enfant, et il est à première vue rassurant de se dire que leur résilience fait qu'ils guérissent le plus souvent. Mais il y a aussi, malheureusement des cas où la rémission n'est pas durable, voire pas de mise. Le Groupe Franco-africain d'Oncologie Pédiatrique, fondé par le Professeur Jean Lemerle, ancien chef de service à l'Institut

GUSTAVE ROUSSY de Villejuif, est devenu, après 13 ans de travail, l'organisme de référence dans la prise en charge du cancer de l'enfant au Maghreb et en Afrique francophone. Cette association réunit des médecins français et leurs collègues africains, elle est présente dans 13 pays: Algérie, Burkina Faso, Cameroun, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Congo (RD), Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Sénégal, Togo, Tunisie et Guinée Conakry.

Tous ces pays sont regroupés dans la lutte contre le cancer de l'enfant en Afrique. Quand on sait que 500 enfants sont diagnostiqués de cancer chaque jour dans le monde, que 8 sur 10 d'entre eux vivent dans les pays défavorisés, on imagine combien les équipes du GFAOP sont mobilisées!

Des chiffres encourageants

Plus de 6500 enfants ont déjà été soignés en Afrique, avec des taux de guérison qui peuvent atteindre 54 à 70%, selon les types de can-

cer, et plus de 200 personnes (médecins et infirmiers) formés à l'oncologie pédiatrique, mais nous sommes encore bien loin des résultats obtenus en France et dans les autres pays industrialisés.

Il faut encore former du personnel et créer de nouveaux services d'oncologie pédiatrique, faire en sorte que les enfants soient plus nombreux à être diagnostiqués de façon suffisamment précoce.

En dehors des suivis médicaux, accompagner psychologiquement l'enfant

La Sophrologie accompagne et améliore la combativité de l'enfant. En France, elle est définitivement incorporée dans le Plan santé 2015-2019, comme soin de support accompagnant dans les diverses institutions médicales. L'orga-

nisation du traitement chez l'enfant est aussi différente de l'adulte, la chimiothérapie est généralement proposée très vite en 1ère intention et les autres moyens comme la chirurgie, la radiothérapie n'interviennent que dans un second temps.

Quand on sait que l'enfant aborde généralement la maladie au travers des parents, il faut rester vigilant: même s'il comprend que quelque chose de grave est en train de se passer, il ne comprend pas toujours la teneur des propos des médecins et peut très vite angoisser et devenir hermétique à tout. «J'avertis souvent les parents, en expliquant que leur enfant risque de conditionner ses réactions à leur comportement. L'enfant est une véritable éponge».

Opportunité de reprise de l'activité après la Covid-19

ASKY s'associe à Sabre pour booster ses opérations commerciales

La compagnie panafricaine ASKY veut booster ses ventes ; elle a signé mercredi 5 août 2020 un accord pluriannuel avec Sabre corporation, qui lui permet d'utiliser sa plateforme commerciale Sabre, récemment lancée. Elle lui permettra d'étendre ses capacités d'achat et de paiement, et d'améliorer ses opérations aéroportuaires. «Le transporteur utilisera également le Revenu optimizer de Sabre, une solution de gestion des revenus en temps réel», explique le fournisseur de logiciels et de technologies de premier plan qui alimente l'industrie mondiale du voyage,

«Notre stratégie est centrée sur l'amélioration de l'expérience de voyage de nos passagers, et notre partenariat avec Sabre nous aidera à soutenir cela. En tant que transporteur régional robuste, nous avons une réelle opportunité de diriger la reprise de



l'aviation africaine après la Covid-19. Avoir la bonne technologie en place nous aidera à créer une expérience différenciée pour nos voyageurs, tout en optimisant nos opportunités de croissance de revenus», affirme Ahadu Simachew, le PDG d'ASKY, cité par le portail francophone spécialisé Newsaero.

Lancée en 2010, ASKY exploite une flotte de neuf avions (trois

737-800, cinq 737-700, un Dash8-400). Basée à Lomé au Togo, elle est détenue par plusieurs institutions bancaires africaines en partenariat avec Ethiopian Airlines (20%). Le 3 août, le transporteur a repris ses vols à destination d'une quinzaine de pays africains après plus de 3 mois d'inactivité liés à la survenue de la pandémie de coronavirus.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1542 DE LOTO BENZ DU 05 - 08 - 2020

Chers amis parieurs, c'est avec joie que nous vous retrouvons pour procéder au tirage N°1543 de LOTO BENZ de ce mercredi 12 Août 2020.

Lors du précédent tirage de LOTO BENZ, des gros lots ont été enregistrés à LOME. Dans les autres villes du pays, ce sont essentiellement des lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA qui ont fait le bonheur des parieurs.

Ainsi, à LOME, nous avons recensé un lot de 1.000.000F CFA, gagné auprès de l'opérateur 90021.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO, et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Avec la LONATO, jouez petit et gagnez gros.

BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1543 de LOTO BENZ du 12 Août 2020

Numéro de base

47 38 23 82 80



TOGOCOM ÉTEND SA COUVERTURE RÉSEAU MOBILE AU TOGO



+100

NOUVELLES ANTENNES DÉJÀ DÉPLOYÉES

- | | | |
|-----------------------|-----------------------|------------------|
| ADÉTIKOPÉ-KLADJÉMÉ | HAVÉ | NOTSÉ |
| ADOUGBÉLAN | ITOKOUBÉ | NOTSÉ-NAOLO |
| AGOTIGOMÉ | KADJAFÉ | OFOUNAGBO |
| AHOMA | KADOGOU | OGARO |
| AKPOSSOU | KARA-BOSCO | OGOU-AKODÉSSÉWA |
| ALAOUSSO | KARA-CHAMINADE | OLIGO |
| ALINKA 2 | KARA-SOS | OLOUTOKOU |
| ANÉHO-YÉSUVITO | KARA-TCHINTCHINDA | PAGALA-VILLAGE |
| ANIÉ-KABLÉKOPÉ | KAVÉ | PAGOUDA-KAGNISSI |
| ANIÉ-LOSSOKOMÉ | KITANGOULI | PAYOKA |
| AOU-MONO | KOLO-MÉSSIWOBE | SAMAI 2 |
| ATALO | KOUBOUABOU | SÉGBÉ-VIÉTÉ |
| ATIKOLOÉ | KOUDZRAGAN | SIYIMÉ |
| BASSAN-KOPÉ | KOUGNOHOU-DJOKOUMÉ | SOGBOHOÉ |
| BIDJANDÉ | KOUNTOUARÉ | SOKODÉ-KPANGALAM |
| BOCCO | KOURIENTRÉ | SOTOUBOUA-SONDÉ |
| BONANGANA | KOUTCHITCHÉOU | TAMBONGA |
| CINKASSÉ-TOTAL | KPALIMÉ-HÔTEL | TCHAGRI-TCHAKPA |
| DALINKO | KPÉKPÉTA | TCHAPOSSI |
| DANTCHO | KPÉTAB | TCHÉKOUNI-KOPÉ |
| DANYI-DZOGBÉGAN | KPÉTCHIHOUÉ | TCHÉKPO-DÉVE |
| DANYI-KONTA | KPÉTSOU | TCHIMBÉRI |
| DJADOUKOPÉ | LABARKOUTA | TCHINMUL |
| DJAGBLÉ-AGODOMÉ | LAKIYÉKOU | TCHOGOUA |
| DJARKPANGA-PRÉFECTURE | LAMBOUNDI | TCHORÉ |
| DJÉKLOÉ | LANKUI | TOBOSSÉ |
| DJIYÉGA | LA PAIX | TOHOUN-DOUANE |
| DZÉYIBO | LÉDIYO | TOKO |
| DZOGBÉKPÉMÉ | MANDOURI 2 | TONTONDI |
| ÉDIWLOU | MATÉKPÉ-ABADJÉNÉ | TSAVANYA |
| ÉHOUI | ATIÉGOU 3 | TSÉVIÉ-TÉKANYI |
| ÉKÉTO-ÉLAVAGNON | NAMPOCH | VHÉ |
| GAOUGBLÉ | NASSIKOU | VOATTIVÉ |
| GAPÉ-ATCHANVÉ | NATARÉ | WOGBA |
| GATI-AGODOU | NATIGOU | ZAFI |
| GBANTCHAL | NATIPONI | ZÉGLÉ |
| GBOTO-KOSSIDAMÉ | NGAMBI | |
| GOULBI | NIAMTOUGOU-KANTAMBOLI | |



TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

f @togocom.tg

📱 @togocom_tg

Service Client : 888 | 119

togocom.tg

togocel.tg

togotelecom.tg

7 jours/7 de 7h à 21h